Solutions de placement durables et responsables

Solutions de placement de PostFinance: informations pour la clientèle

PostFinance

Table des matières

1. La durabilité en général et chez PostFinance 4
2. Placements liés à la durabilité: généralités 5
3. PostFinance et les placements financiers liés à la durabilité 8
4. Solutions de placement durables et responsables chez PostFinance 11
5. Les risques des placements financiers responsables et durables 14
6. Annexe: approches de placement durable 15

PostFinance distingue trois types de placements financiers: les conventionnels, les responsables et les durables. Les placements conventionnels ne tiennent pas compte des facteurs de durabilité ou des critères ESG. Les placements responsables mettent l'accent sur l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (les «critères ESG») dans le cadre du processus d'investissement classique et tiennent compte des répercussions potentielles sur la performance des placements. Les placements durables intègrent eux aussi ces critères dans le processus de placement, mais considèrent également l'impact des investissements sur le développement durable. Autrement dit, les placements financiers doivent être compatibles avec un ou plusieurs objectifs de durabilité ou contribuer à leur réalisation.

1. La durabilité en général et chez PostFinance

En tant que banque suisse, nous nous engageons à mener une activité commerciale durable.

La durabilité est fermement ancrée dans notre entreprise et dans notre stratégie. Pour nous, la durabilité implique de prendre ses responsabilités: vis-à-vis de notre personnel et de notre exploitation, en tant qu'investisseur pour notre offre de marché, ainsi qu'en tant que partenaire sur la place financière suisse.

En accord avec les objectifs climatiques et énergétiques ambitieux de la Poste, nous visons un fonctionnement interne carbone-neutre d'ici 2030 et l'objectif Zéro émission nette à partir de 2040. Pour ce faire, nous devons réduire à la fois nos émissions directes et indirecte (les objectifs s'appliquent à la trésorerie; les placements de la clientèle sont exclus jusqu'à présent). Il s'agit là de dépôts de la clientèle investis par PostFinance sur le marché des capitaux en Suisse et à l'étranger.

Pour en savoir plus sur la durabilité chez PostFinance, consultez notre site web
→ postfinance.ch/durabilite

Durabilité
En 1987, les Nations Unies ont défini le développement durable comme «la satisfaction des besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins.» [1] Cette définition a été reprise par de nombreux pays, dont la Suisse. En 2015, les Nations Unies ont fixé 17 «Objectifs de développement durable» (ODD) [2]. Ces objectifs visent à améliorer les conditions de vie pour toutes et tous, y compris pour les générations futures, selon des thématiques environnementales, sociales et économiques.

Ils soulignent l'importance capitale de l'environnement pour l'activité humaine et pour l'économie. L'économie ne peut prospérer que si les limites écologiques sont respectées et si les besoins sociaux (paix, nourriture, éducation, etc.) sont satisfaits. Dans le cas contraire, la stabilité économique – et donc les banques et les autres prestataires de services financiers – est menacée.

[1] 1987: Rapport Brundtland
[2] 17 Objectifs de développement durable

17 Objectifs de développement durable des Nations Unies

Source: www.stockholmresilience.org

2. Placements liés à la durabilité: généralités

Les placements financiers qui tiennent compte des aspects liés à la durabilité existent depuis longtemps déjà. Avant les années 1990, les principaux acteurs dans ce domaine étaient soucieux d'éthique et de morale: il s'agissait notamment d'églises qui décidaient de ne pas investir dans certaines pratiques et secteurs économiques, comme l'industrie de l'armement. L'impact des placements financiers se retrouve sur le devant de la scène internationale dans le cadre du mouvement de désinvestissement anti-apartheid. Au cours des années 1990, les approches d'investissement durable se multiplient. En plus des exclusions, de la sélection positive, de l'intégration ESG et de la méthode «best in class», les approches «impact investing» et thématiques font leur apparition (voir l'annexe).

En 2015, l'adoption de l'accord de Paris sur le climat marque un nouveau tournant pour le secteur des placements durables: c'est la première fois qu'un accord environnemental international reconnaît que les objectifs de protection du climat ne peuvent être atteints qu'en réorientant les flux financiers (article 2.1, alinéa c) [3]. Après la ratification de l'accord, un large éventail de réglementations internationales et nationales voit le jour en vue d'encourager les placements liés à la durabilité. À l'origine, la discussion se concentrait sur les impacts écologiques et sociaux des investissements. Mais la question des conséquences du changement climatique prend de plus en plus de place, ce qui renforce la sensibilisation à l'importance des risques économiques, et donc financiers, que présente ce bouleversement. Les autorités de surveillance des marchés financiers et les banques centrales reconnaissent elles aussi ce problème: dans le cadre de leurs mandats, elles commencent à contrôler la gestion des risques financiers liés au climat et aux événements naturels des acteurs des marchés financiers.

Deux matérialités possibles (double matérialité) sont alors définies. Un placement financier doit viser une réduction des risques financiers liés à la durabilité (matérialité financière) ou bien un impact sur le développement durable (matérialité d'impact). La matérialité financière implique d'investir dans des entreprises qui prennent des mesures pour réduire considérablement les risques financiers liés à la durabilité. Dans ce cadre, une notation ESG est souvent utilisée pour évaluer la capacité des entreprises à faire face aux risques environnementaux (E), sociaux (S) et de gouvernance (G) et aux éventuelles mesures que ces dernières prennent pour les réduire. Les investisseuses et investisseurs qui se concentrent sur la matérialité de l'impact choisissent des entreprises qui ont un impact positif sur l'environnement et/ou la société.

Dynamique dans le contexte réglementaire
Ces dernières années, les exigences définies par la législation et le droit de la surveillance ont été nettement renforcées dans le domaine des placements durables, et cette tendance est appelée à se poursuivre. PostFinance veille à mettre à la disposition de ses clientes et clients intéressés des informations accessibles et intelligibles sur les instruments financiers et la durabilité afin que ceux-ci puissent prendre des décisions fondées.

Matérialité financière et d'impact

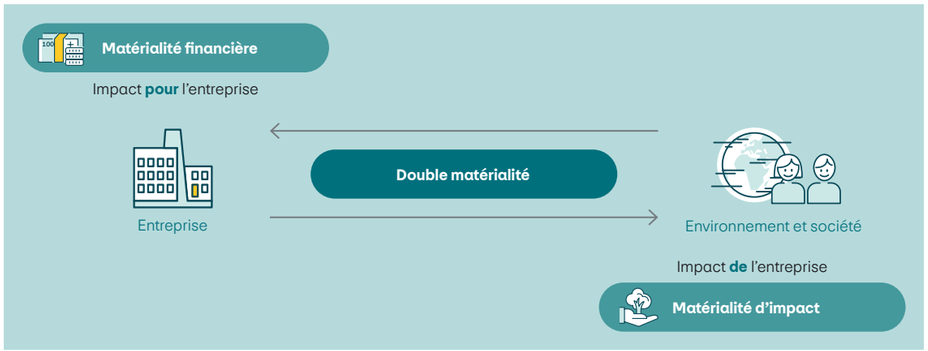

Source: adaptation du DFGE (https://dfge.de/doppelte-wesentlichkeitsanalyse-ihre-top-10-todos)

[3] https://www.swissbanking.ch/fr/actualites-et-positions/opinions/axer-les-flux-financiers-sur-la-compatibilite-climatique-sans-detours

Données en matière de critères ESG et de durabilité
ESG signifie environnement (Environment), social (Social) et gestion d'entreprise responsable (Governance). Le plupart des notations ESG fournissent des aperçus et des informations concernant la capacité d'une entreprise à gérer les risques liés à la durabilité (matérialité financière). Les agences de notation, comme MSCI, Morningstar Sustainalytics, S&P ou ISS, utilisent pour cela des pondérations sectorielles, car tous les risques liés à la durabilité n'ont pas la même pertinence pour les différents secteurs. Ainsi, une entreprise productrice de café est évaluée en fonction de sa capacité à analyser et à considérer les conséquences du changement climatique sur la production de café. Ces évaluations visent à encourager les investisseurs à privilégier les entreprises qui gèrent mieux les risques financiers potentiellement pertinents, comme le changement climatique. En effet, le changement climatique peut fortement nuire à la production de café, et donc à la rentabilité de l'entreprise. Les placements financiers responsables s'appuient sur ces notations ESG (p. ex. en vue d'une méthode «best in class», d'une exclusion ou d'une sélection positive). Les placements financiers durables considèrent également d'autres données pour déterminer si un investissement est effectivement compatible avec un ou plusieurs objectifs de durabilité ou s'il y contribue. Un investisseur analyse donc p. ex. dans quelle mesure une entreprise productrice de café contribue à renforcer ou à réduire le changement climatique dans le cadre de son activité. En général, les données sur la durabilité constituent l'un des principaux problèmes pour les prestataires de services financiers, car elles doivent être soumises à un contrôle de plausibilité, validées, présentées de manière compréhensible et disponibles dans une qualité élevée. En outre, les agences de notation appliquent différents modèles dans le cadre de l'évaluation, ce qui complique la comparaison des notations.

Le graphique illustratif suivant montre selon quel schéma de base une valeur ESG peut être obtenue.

Graphique illustratif d'une valeur ESG

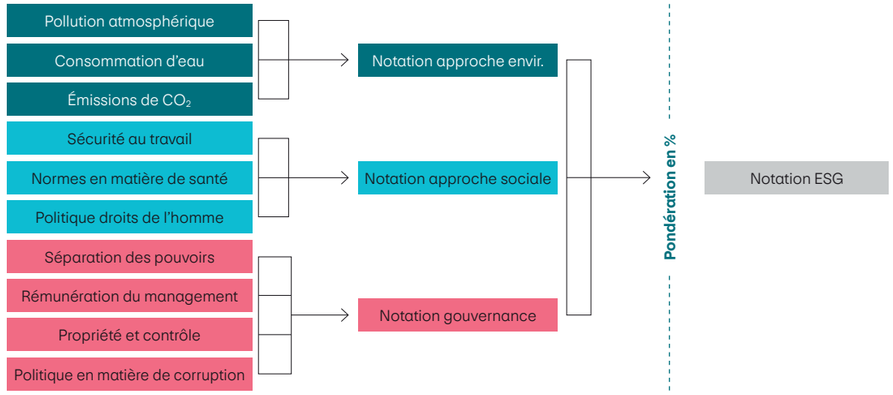

Source: Staub-Bisang/Stüttgen/Mattmann (2022)

Axe chronologique des placements liés à la durabilité

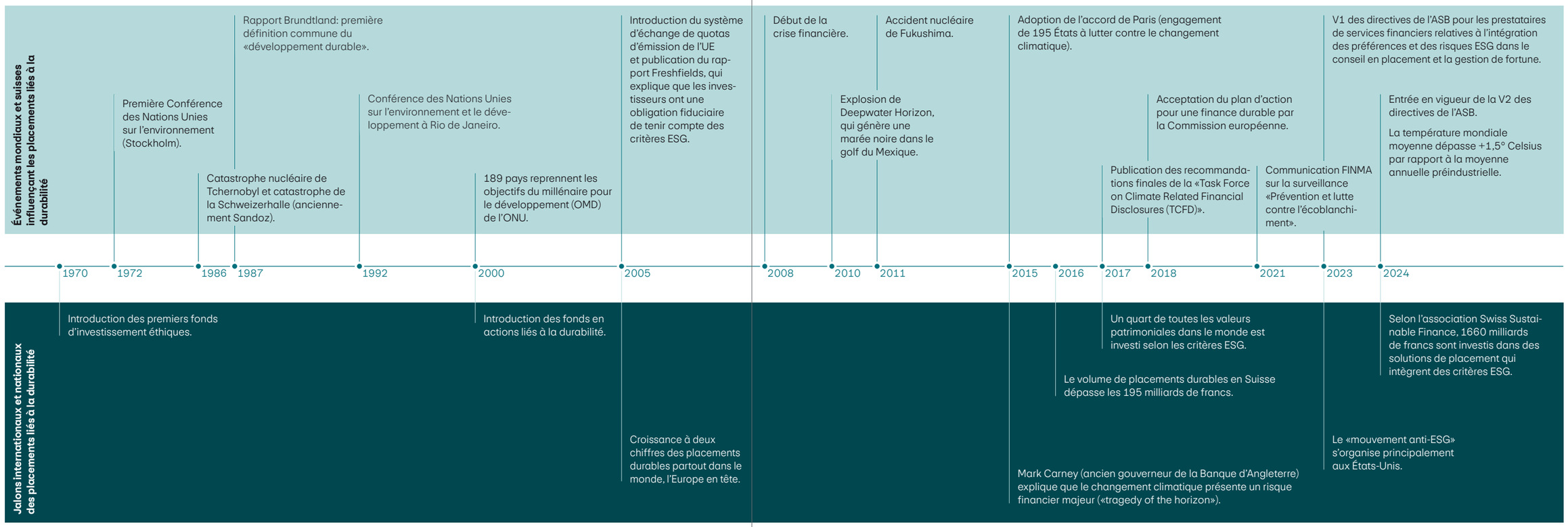

Source: PostFinance – adaptation d'un axe chronologique auparavant disponible sur le site web de J. Safra Sarasin.

3. PostFinance et les placements financiers liés à la durabilité

Dans les sections suivantes, nous vous présenterons notre typologie des placements financiers liés à la durabilité, la consultation des préférences de la clientèle et regroupement («matching») des préférences avec les offres correspondantes de PostFinance.

3.1 Les catégories de placements financiers de PostFinance

PostFinance distingue les placements financiers conventionnels, responsables et durables.

1. **Placements conventionnels:** le processus d'investissement sous-jacent se concentre exclusivement sur des indicateurs financiers, comme la rentabilité, l'état des liquidités et la sécurité. Les critères ESG ne sont pas intégrés dans le processus d'investissement et les placements financiers ne visent pas d'impact sur le développement durable.
2. **Placements responsables:** en plus de l'analyse financière, la décision d'investissement tient compte de critères ESG qui influencent la performance des placements. Dans ce cadre, l'accent est mis sur la «matérialité financière»: des indicateurs de durabilité sont considérés pour réduire les risques financiers, comme les risques de marché ou de liquidité.
3. **Placements durables:** ces placements financiers visent un impact écologique ou social positif. En plus des risques financiers liés à la durabilité (matérialité financière), la question de l'impact (matérialité d'impact) est aussi prise en compte. La «double matérialité» désigne l'application de ces deux dimensions. Les investisseurs souhaitent à la fois obtenir un meilleur profil risque/rendement et avoir un impact environnemental et/ou social. Pour avoir un impact sur le développement durable, ils effectuent des investissements ciblés dans des entreprises, des projets ou des produits financiers compatibles avec un ou plusieurs objectifs de durabilité ou y contribuant de manière quantifiable – notamment en matière de réduction des émissions de CO_2 ou de promotion de la justice sociale.

Catégories de placements financiers de PostFinance

Source: PostFinance SA

3.2 Placements financiers responsables et durables: les exigences de PostFinance

Un placement financier doit remplir cumulativement divers critères pour être considéré comme responsable ou durable. Ces critères se réfèrent tous au niveau de l'instrument financier.

Placement financier responsable
- Le prospectus de l'instrument financier renvoie clairement à l'objectif de réduction des risques financiers liés à la durabilité.
- Pendant le processus d'investissement, au moins deux autres approches de placement durable sont appliquées en plus des exclusions. L'annexe décrit les approches de placement durable suivantes: intégration ESG, méthode «best in class», placements thématiques, engagement et vote.
- Des critères ESG sont considérés et les trois approches de placement durable sont appliquées pour au moins 80% de la fortune de l'instrument financier investie.

Placement financier durable
- DLe prospectus de l'instrument financier renvoie clairement à l'objectif d'impact sur le développement durable.
- Pendant le processus d'investissement, au moins trois autres approches de placement durable sont appliquées en plus des exclusions. L'annexe décrit les approches de placement durable suivantes: intégration ESG, méthode «best in class», placements thématiques, engagement et vote.
- Au mois 80% de la fortune de l'instrument financier investie est compatible avec un ou plusieurs objectifs de durabilité ou y contribue.

PostFinance contrôle chaque année la classification de tous les instruments financiers proposés.

Impact des placements financiers durables

Le Conseil fédéral explique que les placements financiers durables peuvent avoir un impact à deux niveaux.

Impact de compatibilité: les prestations, les produits et les mesures des entreprises dans lesquelles les investissements sont effectués permettent une amélioration de l'impact sur l'environnement ou la société. Par exemple, les mesures prises par les entreprise en vue de la réduction des émissions de CO_2 permettent de réduire les émissions de CO_2 du fonds concerné. L'impact n'est pas dû à la décision d'investissement de la clientèle, de la banque, etc.

Impact contributif: les effets écologiques ou sociétaux d'un placement financier sont dus à la décision d'investissement d'une cliente ou d'un client, d'une banque, etc. L'impact peut donc être attribué à l'investisseuse ou à l'investisseur. Par exemple, la réduction des émissions de CO_2 est directement et effectivement due à l'investissement et à l'engagement de stewardship d'une investisseuse ou d'un investisseur. En matière de placements financiers durables, PostFinance propose exclusivement des produits ayant un impact de compatibilité.

3.3 Transparence

Le terme de durabilité est très large et les connaissances à ce sujet sont très diverses. Dans le même temps, les attentes de la clientèle ne cessent d'évoluer. PostFinance veille donc à mettre à la disposition de ses clientes et clients intéressés des informations accessibles et intelligibles sur les instruments financiers, la durabilité et les critères ESG afin que ceux-ci puissent prendre des décisions fondées.

Dans les rapports ESG et Swiss Climate Scores, PostFinance publie régulièrement des informations sur les risques financiers liés à la durabilité et sur l'impact climatique de tous ses PostFinance Fonds et fonds de prévoyance ainsi que de tous les mandats d'e-gestion de patrimoine et de conseil en placement Plus.

3.4 Consultation des préférences ESG

Conformément à l'autorégulation [1] de l'Association suisse des banquiers (ASB), PostFinance interroge les clientes et clients demandant un conseil en placement sur leurs préférences et détermine ainsi leur intérêt pour les thèmes liés à la durabilité. Ces clientes et clients font tous l'objet d'un processus de profilage. Des profils correspondants sont établis en fonction des préférences ESG. Il existe quatre profils ESG au total (voir ci-après).

Durable	Votre profil ESG montre que vous attachez de l'importance à la durabilité de vos placements. Cela signifie que vous cherchez, par votre investissement, à avoir un impact mesurable sur un ou plusieurs objectifs de durabilité des Nations Unies (en matière de compatibilité ou de contribution).
Responsable avec préférence ESG	Votre profil ESG montre que vous souhaitez tenir compte de l'impact potentiel des facteurs environnementaux, sociaux et de gestion d'entreprise (ESG) sur la performance des placements.
Responsable	Votre profil ESG montre que vous souhaitez tenir compte des aspects ESG/de durabilité et de leur impact potentiel sur la performance des placements lorsque vous investissez, mais sans préférence ESG spécifique.
Neutre	Votre profil ESG montre que vous avez une position neutre vis-à-vis des placements durables et responsables. Cela signifie que vous envisagez aussi bien des investissements conventionnels que responsables ou encore durables.

3.5 Regroupement des préférences avec les produits de PostFinance

Sur la base du profil ESG, il convient d'utiliser les solutions de placement ou de prévoyance ainsi que les focus de PostFinance suivants:

Placements

Profil ESG	**E-gestion de patrimoine Conseil en placement Plus**	**Conseil en fonds Base**
Durable	Focus Durable	Fonds stratégiques PF
Responsable avec préférence ESG	Focus Responsable	Fonds stratégiques PF
Responsable	Focus Responsable	Fonds stratégiques PF
Neutre	Aucun focus recommandé	Fonds stratégiques PF

Prévoyance

Profil ESG	**Compte de libre passage Compte prévoyance**	**Plan de prévoyance SmartFlex Plan de capital SmartFlex**
Durable	Fonds de prévoyance ESG PF	Thème de placement Climat
Responsable avec préférence ESG	Fonds de prévoyance ESG PF	Thème de placement Climat
Responsable	Fonds de prévoyance ESG PF	Thème de placement Climat
Neutre	Fonds de prévoyance ESG PF	Aucun thème de placement recommandé

[1] Directives pour les prestataires de services financiers relatives à l'intégration des préférences et des risques ESG ainsi qu'à la prévention de l'écoblanchiment dans le conseil en placement et la gestion de fortune

4. Solutions de placement durables et responsables chez PostFinance

Nous illustrons ci-dessous comment PostFinance met en œuvre des placements responsables et durables.

4.1 PostFinance Fonds

Les fonds ESG PostFinance sont structurés de telle sorte qu'ils investissent dans des fonds cibles (structure dite fonds de fonds) [1]. La plupart de ces fonds cibles tiennent compte des critères ESG (risques financiers liés à la durabilité) dans le processus d'investissement. Les approches de placement durable suivantes peuvent être utilisées (y compris de manière combinée):

- Intégration ESG
- Critères d'exclusion
- Sélection positive/méthode «best in class» (comprend l'E-Tilting/ESG-Tilting)
- Pour les PostFinance Fonds, l'engagement (dialogue avec les entreprises) est assumé par UBS Asset Management Switzerland SA
- L'exercice du droit de vote est assumé par la direction de fonds d'UBS Fund Management (Switzerland) AG
- Orientation climatique

Stratégie et fonds de placement PostFinance – catégorie: Responsable

Les cinq fonds stratégiques et deux fonds de placement tiennent compte des critères ESG. La structure fonds de fonds permet d'utiliser des fonds et des stratégies cibles combinant les approches de placement durable suivantes. Au moins deux approches de placement durable et des exclusions sont appliquées pour 80% de la fortune investie.

Approches de placement durable					
	Exclusions	**Intégration ESG**	**ESG-best-in-class/filtrage positif [2]**	**Stewardship: engagement**	**Stewardship: exercice du droit de vote**
Fonds stratégiques					
PF - ESG Yield	✓	✓	✓		✓
PF - ESG Income	✓	✓	✓		✓
PF - ESG Balanced	✓	✓	✓		✓
PF - ESG Growth	✓	✓	✓	✓	✓
PF - ESG Capital Gain Fund	✓	✓	✓	✓	✓
Fonds de placement					
PF - ESG Bond Fund	✓	✓	✓		
PF - ESG Swiss Equity	✓	✓	✓	✓	✓

[1] Exception: le PF - ESG Swiss Equity Fund investit dans des placements directs
[2] L'ESG-best-in-class/le filtrage positif comprend l'E-Tilting, l'E-best-in-class et l'ESG-best-in-class

Fonds de prévoyance PostFinance – catégorie: Responsable

Les critères ESG sont pris en compte pour les quatre fonds de prévoyance. La structure fonds de fonds permet d'utiliser des fonds et des stratégies cibles appliquant ou combinant les approches de placement durable suivantes. Au moins deux approches de placement durable et des exclusions sont appliquées pour 80% de la fortune investie.

Approches de placement durable					
	Exclusions	**Intégration ESG**	**ESG-best-in-class/filtrage positif [1]**	**Stewardship: engagement**	**Stewardship: exercice du droit de vote**
Fonds de prévoyance					
PF Pension - ESG 25	✓	✓	✓		✓
PF Pension - ESG 50	✓	✓	✓		✓
PF Pension - ESG 75	✓	✓	✓	✓	✓
PF Pension - ESG 100	✓	✓	✓	✓	✓

Les quatre fonds de prévoyance visent une meilleure valeur de score MSCI ESG, ainsi qu'une empreinte et une intensité carbones plus faibles que leur indice de référence traditionnel non explicitement responsable. Les deux fonds de placement visent à améliorer le profil de risque financier lié à la durabilité par rapport à leur indice de référence traditionnel non explicitement responsable.

Pour des raisons de durabilité, PostFinance a exclu la catégorie de placement «Or» dans les fonds de diversification des actifs et de prévoyance.

Pour la mise en œuvre des fonds de diversification des actifs et de prévoyance, nous prenons comme indices de référence pour les actions l'indice SPI®ESG et l'indice MSCI Selection, et pour les obligations les indices SBI® ESG, Bloomberg Barclays MSCI Global Aggregate Sustainability, JESG EMBI Global Diversified et JESG CEMBI Broad Diversified. En l'absence de l'indice de référence Responsable pour la catégorie de placement «Immobilier suisse», nous nous référons à l'indice SXI Real Estate Funds Total Return.

PF - Global Climate Equity Fund
Ce fonds s'efforce d'investir davantage dans des entreprises réduisant leur intensité carbone relative et/ou contribuant à la transition énergétique. Il veille à une réduction annuelle de l'empreinte carbone. Les approches de placement durable suivantes peuvent être utilisées (y compris de manière combinée).

Approches de placement durable							
	Exclusions	**Intégration ESG**	**ESG-best-in-class/filtrage positif [1]**	**Stewardship: engagement**	**Stewardship: exercice du droit de vote**	**Orientation climatique**	**Placement thématique**
PF - Global Climate Equity	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

4.2 Fonds émis par des tiers

PostFinance propose divers fonds de tiers tenant compte des aspects de durabilité. Parmi eux, on différencie les fonds qui visent un objectif de durabilité explicite des fonds qui prennent en considération des caractéristiques environnementales et/ou sociales ainsi qu'une bonne gouvernance d'entreprise dans la décision d'investissement. Les critères décrits au chapitre 3.2 doivent être respectés et vérifiés annuellement.

Pour les fonds visant un objectif de durabilité explicite, la classification est considérée conformément au devoir de publication européen selon l'art. 9 Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR). Pour les fonds qui tiennent compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales ainsi que d'une bonne gouvernance d'entreprise dans la décision d'investissement, la classification s'effectue conformément à l'art. 8 SFDR (ou équivalent).

[1] L'ESG-best-in-class/le filtrage positif comprend l'E-Tilting, l'E-best-in-class et l'ESG-best-in-class

4.3 Focus de placement «Responsable» en e-gestion de patrimoine et conseil en placement Plus

Il est possible de choisir le focus de placement «Responsable» pour l'e-gestion de patrimoine et le conseil en placement Plus. Ce focus permet d'investir dans des entreprises, des États et des agences gouvernementales qui tiennent compte des critères ESG concernant l'environnement, la société et la gestion d'entreprise responsable. Des informations détaillées sur les critères ESG figurent dans le rapport ESG. Pour en savoir plus sur le focus de placement «Responsable», consultez la feuille d'information «Focus ‹Responsable› en e-gestion de patrimoine et conseil en placement Plus.»

4.4 Focus de placement «Durable» dans l'e-gestion de patrimoine

Dans l'e-gestion de patrimoine, le focus de placement «Durable» est en outre proposé. Ce focus est compatible avec l'objectif climatique Zéro émission nette en 2050 et permet d'investir dans des instruments financiers en accord avec cet objectif. Il s'articule autour des trois promesses de prestations suivantes:

1. Pas d'investissements dans des entreprises très néfastes pour le climat
2. Investissements dans des entreprises et des États qui contribuent à la transition de l'économie
3. Investissements dans des solutions innovantes qui contribuent déjà aujourd'hui à la lutte contre le changement climatique

Des informations détaillées figurent dans la feuille d'information «Focus Durable» et dans les rapports ESG et Swiss Climate Scores, disponibles pour l'e-gestion de patrimoine et dans e-finance.

4.5 Plan de prévoyance SmartFlex et plan de capital SmartFlex

Dans le plan de prévoyance SmartFlex (pilier 3a/3b) et dans le plan de capital SmartFlex (pilier 3b), respectivement une assurance-vie épargne et une assurance à prime unique distribuées en partenariat avec AXA, PostFinance propose le thème de placement «Climat», qui recourt au PF – Global Climate Equity Fund I. Il s'agit d'un placement financier responsable selon la typologie de PostFinance.

Ce compartiment investit dans des titres d'entreprises répondant à des critères fondamentaux sur le plan environnemental, social et de la gouvernance (ESG).

5. Les risques des placements financiers responsables et durables

Comme les placements financiers conventionnels, les placements financiers responsables et durables comportent des risques dont il faut tenir compte. La brochure «Risques inhérents au commerce d'instruments financiers» de l'Association suisse des banquiers fournit des informations à ce sujet. Il n'existe pas de risques exclusifs aux placements financiers durables et responsables. Comme pour tout produit financier, la performance passée d'un placement ne permet pas de tirer de conclusion quant à son évolution future. Des études empiriques[1] révèlent que les perspectives de rendement des placements financiers durables et responsables ne diffèrent pas de celles des placements traditionnels. La conception de l'instrument financier est particulièrement importante pour les placements financiers durables (avec promesse d'impact).

Il convient notamment de vérifier si une large diversification de secteurs et de régions est garantie. Dans les rapports ESG et Swiss Climate Scores, PostFinance présente les risques et les impacts spécifiques liés à la durabilité pour chaque instrument financier. Ainsi, nous renvoyons notamment au MSCI ESG Rating, à l'empreinte carbone ou à la part d'entreprises investies poursuivant un objectif climatique de réduction fondé sur la science. Des adaptations individuelles peuvent être apportées au portefeuille modèle pour les solutions de placement conseil en placement Plus et conseil en fonds Base. Ces adaptations peuvent conduire à investir des montants dépassant les recommandations d'origine dans le cadre des principes liés à la durabilité.

[1] Voir par exemple de Souza Cunha et al. (2019) «Can sustainable investments outperform traditional benchmarks? Evidence from global stock markets». https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1002/bse.2397

6. Annexe

Approches d'investissement durable:

→ Aperçu

La composition des possibilités de placement responsable et durable peut fortement varier. Nous présentons ci-dessous un aperçu des différentes approches de placementdurable.

6.1 Exclusion

Dans le cadre de l'exclusion (également connue sous le nom de sélection négative ou exclusion normative ou basée sur les valeurs), l'on décide sciemment d'exclure d'un portefeuille les placements dans certains pays, entreprises ou émetteurs. Les critères d'exclusion peuvent porter sur différents aspects comme les groupes de produits, les activités ou les pratiques commerciales.

On peut séparer les exclusions en deux groupes principaux:

- Exclusions inconditionnelles de produits ou d'activités étant en conflit avec les valeurs de l'investisseuse ou de l'investisseur (p. ex. fabrication d'armes) – également appelées exclusions basées sur les valeurs – ou qui entraînent des risques ESG excessifs (p. ex. extraction du charbon)
- Exclusions sous conditions d'entreprises en raison de pratiques commerciales négatives, comme les violations de certaines normes et prescriptions, ou de normes ESG mondiales (p. ex. violation systématique des droits humains) – plus souvent appelées exclusions basées sur des normes

Remarque:
Il existe différentes formes de critères d'exclusion et leur définition peut être plus ou moins stricte en fonction des objectifs et des préférences des investisseuses et des investisseurs. Toutefois, si une activité est interdite par les lois et directives en vigueur, son exclusion ne peut pas être utilisée de manière crédible comme critère d'exclusion pour un placement financier responsable et/ou durable. Par exemple, en Suisse, le financement d'armes controversées est interdit par la loi fédérale sur le matériel de guerre. Par conséquent, les placements qui excluent uniquement les fabricants ou les entreprises commerçantes d'armes controversées ne devraient pas recourir à l'approche en matière de durabilité «exclusion». Malgré tout, il est judicieux d'informer les investisseuses et investisseurs de l'application de ce critère.

6.2 Sélection positive

Dans le cadre de la sélection positive, les placements doivent satisfaire à certains critères minimum contraignants en matière de durabilité pour pouvoir être éventuellement considérés en vue d'un investissement. Les critères minimum peuvent être notamment définis au moyen de notations ESG ou de chiffres clés de durabilité.

Dans l'exemple suivant, une notation ESG minimum de BBB est définie pour la sélection positive (sur une échelle de AAA à CCC). Les entreprises qui ne satisfont pas à ce critère sont exclues de l'univers de placement du fonds correspondant. Pour les PostFinance Fonds et les fonds de prévoyance, la sélection positive est utilisée, car les scores MSCI ESG ne sont pas ajustés au secteur et calculent donc des valeurs ESG absolues. En outre, la sélection positive n'est pas uniquement utilisée pour les notations ESG, mais aussi pour d'autres chiffres clés de durabilité, comme l'intensité carbone.

Sélection positive

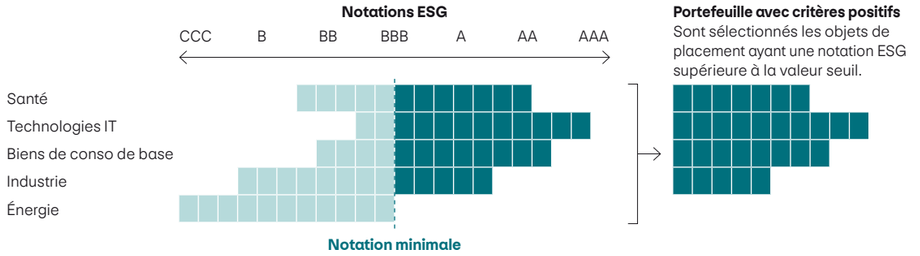

6.3 Approche «best-in-class»

L'approche «best-in-class» considère les placements classés comme particulièrement durables au sein de leur groupe de référence catégoriel ou sectoriel en matière de performance environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG). L'ensemble des émetteurs affichant une notation supérieure à une valeur seuil prédéfinie sont considérés comme pouvant faire l'objet d'un investissement. La façon de définir cette valeur seuil peut varier. Il peut également s'agir ici de secteurs, dont les produits ou les modes ne production ne sont pas considérés comme durables; néanmoins les entreprises leaders en matière de durabilité au sein du secteur en question sont prises en compte. C'est pour cette raison que les portefeuilles de nombreux fonds axés sur la durabilité intègrent des entreprises de secteurs, p. ex. de l'industrie chimique, pétrolière ou automobile, que l'on n'attendrait pas dans de tels fonds.

Le graphique illustratif ci-dessous présente un exemple de la façon dont les entreprises les plus durables par secteur sont prises en compte.

Contrairement à ce qui advient pour la sélection positive, les fournisseurs d'énergie font partie du portefeuille dans cet exemple d'approche «best-in-class». Pour les PostFinance Fonds et les fonds de prévoyance, l'approche «best-in-class» est utilisée, car les scores MSCI ESG ne sont pas ajustés au secteur et calculent donc des valeurs ESG absolues. En outre, l'approche «best-in-class» n'est pas uniquement utilisée pour les valeurs ESG, mais aussi pour d'autres chiffres clés de durabilité, comme l'intensité carbone.

6.4 E-Tilting/ESG-Tilting

L'E-Tilting ou l'ESG-Tilting fait partie de l'approche «best-in-class». L'approche du «Tilting» renvoie à l'adaptation des pondérations des composantes du portefeuille sur la base des objectifs de durabilité du portefeuille, p. ex. le profil environnemental (E) ou ESG (environnement, social et gestion d'entreprise). Autrement dit, les pondérations des composantes individuelles dans le portefeuille sont adaptées selon leur profil environnemental ou ESG afin d'atteindre les objectifs de durabilité du portefeuille.

6.5 Intégration ESG

L'intégration ESG désigne la prise en compte des opportunités et risques ESG dans l'analyse financière traditionnelle. Dans ce cadre, des critères ESG sont intégrés aux décisions de placement au moyen d'un processus systématique et de sources scientifiques adaptées. L'investissement doit – en plus de ceux relatifs à la santé financière, à l'état des liquidités et au modèle commercial – satisfaire à certains critères de durabilité.

Approche «best-in-class»

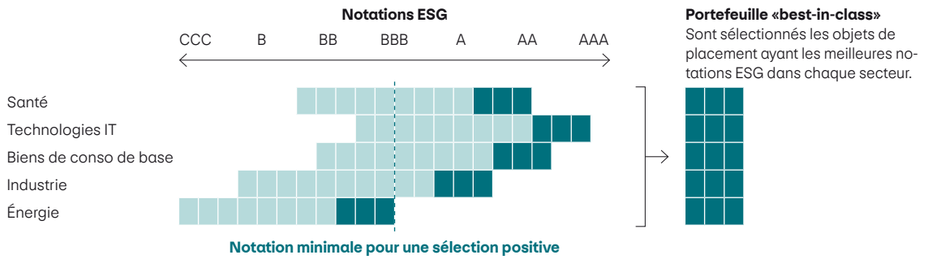

6.6 Orientation climatique

L'orientation climatique d'un portefeuille renvoie à la réduction durable de l'empreinte écologique par la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de gaz à effet de serre sont censées respecter la définition du Greenhouse Gas (GHG) Protocol et comprendre au moins les scopes 1 et 2, et, idéalement la scope 3 dans les secteurs pour lesquels les émissions de scope 3 représentent une proportion significative des émissions totales. L'orientation climatique est censée formuler un objectif à long terme complété par des objectifs intermédiaires. La méthode appliquée est censée s'appuyer sur des normes internationales reconnues, comme le Net Zero Investment Framework de la PAII, le Target-Setting Protocol de l'Asset Owner Alliance de l'ONU ou laScience Based Targets initiative for Financial Institutions.

6.7 Stewardship (dialogue avec les entreprises et exercice du droit de vote)

Dialogue avec les entreprises (engagement)
Dans le cadre de l'engagement, les investisseuses et investisseurs s'appuient sur leurs droits en tant que titulaires de parts pour influencer les entreprises. Le but? Convaincre la direction de prendre en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Ce dialogue comprend la communication avec la direction et le Conseil d'administration des entreprises ainsi que la soumission ou la co-soumission de propositions d'actionnaires. Un engagement réussi peut conduire à modifier la stratégie et les processus d'une entreprise afin d'améliorer ses performances ESG et de réduire les risques ESG. L'engagement peut prendre la forme d'interactions directes entre une investisseuse ou un investisseur et une entreprise participante ou être d'ordre coopératif, auquel cas plusieurs investisseuses ou investisseurs s'associent pour mener un dialogue commun.

Exercice du droit de vote
Ce terme fait référence à l'exercice actif des droits de vote par les investisseuses et les investisseurs sur la base des principes ESG afin d'exprimer leurs préoccupations en matière d'environnement, de société et de gouvernance.

Remarque: Les approches en matière de durabilité se fondent sur les descriptions élaborées par l'Asset Management Association Switzerland (AMAS).

Remarque:
Les approches en matière de durabilité appliquées aux produits proposés par PostFinance sont expliquées au chapitre 4.

Opérations de placement et durabilité

Vous trouverez de plus amples informations sur postfinance.ch → Placements → Opérations de placement et durabilité

Disclaimer

Les informations et affirmations qu'il contient ont un but uniquement informatif et ne sauraient constituer ni une invitation à soumettre une offre, ni une demande, une proposition ou une recommandation de souscrire une prestation, d'acheter/de vendre des titres ou d'autres instruments financiers, ou d'exécuter une transaction. Les présentes informations ne tiennent pas compte d'objectifs de placement spécifiques ou futurs, d'une situation financière ou fiscale particulière ou des besoins propres à un destinataire précis, et ne constituent par conséquent pas une base appropriée pour des décisions d'investissement. Nous vous recommandons donc de consulter votre conseiller fiscal ou financier avant d'effectuer un quelconque investissement. Le cours, la valeur et le produit des placements peuvent fluctuer. Les investissements dans des instruments financiers sont soumis à certains risques et ne garantissent ni la préservation du capital investi ni un accroissement de la valeur. Les services d'investissement et les instruments financiers offerts par PostFinance SA ne sont ni proposés, ni vendus, ni livrés aux U.S. Persons et aux personnes domiciliées ou imposables en dehors de la Suisse.

PostFinance SA
Mingerstrasse 20
3030 Berne

Téléphone +41 58 448 14 24
www.postfinance.ch

PostFinance

460.337 fr (pf.ch/dok.pf) 01.2026